



PÔLE 1

PRÉVENTION ET MÉDIATION

PROCÈS-VERBAUX N°24 – 25

Réunions des 17 et 18 mars 2025 en visio-conférence

Présents : MM. FORTIER – COUCHOUX – MACINA - GROISELLE
MM. MAURY (D.G.A.) – BISSON-COURTIN (Alternant)

La Commission a organisé 8 réunions pour traiter des matches sensibles.

Le 17 mars 2025 : 4 matches sensibles :

- Match du 29 mars 2025 en championnat U18F R2/A
- Match du 29 mars 2025 en championnat Futsal U18 R3/B : réunion reportée au 25/03/2025 en l'absence de représentants des 2 clubs
- Match du 30 mars 2025 en championnat CDM R1 : huis-clos décidé.
- Match du 30 mars 2025 en championnat U16 R3/C.

Le 18 mars 2025 : 4 matches sensibles :

- Match du 23 mars 2025 en championnat U16 R1
- Match du 29 mars 2025 en championnat Futsal U18 R1 : huis-clos décidé.
- Match du 23 mars 2025 en championnat U16 R2/A
- Match du 29 mars 2025 en championnat U15F R3/E

Match du 29/03/2025 – championnat U14 R3/C

La Commission prend connaissance de la déclaration de match sensible transmise par le club visiteur. Elle informe le club visiteur que des dispositions spécifiques ont été prises par la C.R.P.M.E. et la C.D.P.M.E. du District de la Seine-et-Marne concernant les matchs à domicile du club de DAMMARIE LES LYS F.C. (toutes catégories confondues) à savoir que Tous les matches à domicile auront lieu en configuration huis-clos jusqu'à nouvel ordre.

Les clubs visiteurs devront transmettre au club de DAMMARIE LES LYS F.C. la liste de leur délégation (14 joueurs maximum, 5 dirigeants maximum sur la feuille de match + les éventuels accompagnateurs (conducteurs des véhicules notamment qui ne peuvent pas être des spectateurs / supporters) au plus tard le samedi 12h, en mettant en copie de l'envoi la Ligue (competitions@paris-idf.fff.fr).

Enfin, la Commission décide de désigner 3 arbitres officiels pour ce match (l'arbitre central sera à la charge du club recevant et les 2 arbitres assistants à la charge du club visiteur).

Prochaine réunion le Mardi 25/03/2025